Image not found or type unknown

contre expertise suite accident domestique du 18 08 2022 refus indemnisation

Par **nadouneyoyo**, le **27/06/2024** à **09:58**

bonjour

victime en 08 22 d'un accicent domestique ,chute d,un muret de 1m .fracture de la malléole externe pied droit et luxation genoux droit avec important oedéme .2 ans de rééducation pas amélioration.Décision du chirurgien opération totale du genoux droit.toujours douloureux .scintigraphie révèle une algodystrophie en phase chaude du genoux droit .douleurs intenses.antalgiques prescrit.expertise evalué a 5% INDEMNISATION à 10%.JE CONTESTE CONTRE EXPERTISE COMMENT BIEN ME DEFENDRE .PLUS D'ACTIVITE SPORTIVE POSSIBLE PLUS DE DANSE .PREJUDISE ESTHETHIQUE .PLUS DE MENAGE ,jerdinade .....merci pour votre aide xxxxxxxxxx nadine64 ans retraitée depuis le 1 juillet accident le 18 08 22.cordialement ..tel 06

Par **Chaber**, le **27/06/2024** à **10:26**

bonjour

Si vous êtes consolidée et que l'IPP est de 5%, que vous contestez, une contrexpertise est nécessaire

Tous les préjudices que vous évoquez peuvent être pris en charge ou non selon les conditions de votre contrat. Il en est de même pour l'intervention en IPP

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés